

Vienne

VIENNE

Une convention avec les Apiculteurs viennois



Trois ruches ont été installées en mai 2018 sur le toit du pavillon du tourisme de Vienne. Photo Le DL

La signature d'une nouvelle convention est intervenue entre Vienne Condrieu Agglomération et l'Association des Apiculteurs Viennois pour les trois ruches installées en mai 2018 sur le toit du pavillon du tourisme de Vienne.

Cette installation avait été réalisée dans le cadre du dispositif TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) et la gestion des ruches confiées alors par convention à l'Unaf (Union nationale des apiculteurs français) pour une durée de trois ans, de 2018 à 2020.

La convention arrivant à échéance, et les ruches appartenant à Vienne Condrieu Agglomération, les élus ont souhaité confier la gestion et le suivi du rucher à une association d'apiculteurs locaux. Une nouvelle convention vient ainsi d'être signée avec l'association des Apiculteurs viennois pour trois ans, de 2021 à 2023.

L'association réalisera le suivi des démarches administratives et sanitaires, l'entretien des ruches et la récolte du miel. Des visites régulières seront également organisées pour s'assurer du bon état de santé des abeilles. En ce qui concerne le miel, qui est récolté et mis en pot par les membres de l'association, il sera mis à la disposition de Vienne Condrieu Agglomération.

L'Agglo subventionne cette opération à hauteur de 3 000 € par an. Cette contribution permet l'achat du matériel nécessaire à la bonne tenue du rucher et finance l'association pour le temps et l'investissement passé au suivi des ruches.